

COUR D'APPEL DE CAEN

2^e Chambre sociale
ARRÊT DU 07 FEVRIER 2014

APPELANT :

Monsieur

INTIME :

Mutualité CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES CHIRURGIENS DENTISTES ET DES
SAGES FEMMES
50 avenue Hoche
75381 PARIS-CEDEX 08

Représentée par Me HOUDAN, substitué par Me GILLIER, avocats au barreau
de CAEN

En l'absence de Monsieur le représentant de la D.R.A.S.S régulièrement
avisé selon l'article R 142-29 du code de la sécurité sociale

COMPOSITION DE LA COUR LORS DES DEBATS ET DU DELIBERE :

Madame TEZE, Présidente de chambre, rédacteur
Madame GUENIER-LEFEVRE, Conseiller,
Madame LEBAS-LIABEUF, Conseiller,

DEBATS : A l'audience publique du 12 Décembre 2013

GREFFIER : Mademoiselle GOULARD

ARRÊT prononcé publiquement le 07 Février 2014 à 14h00 par mise à
disposition de l'arrêt au greffe de la Cour, les parties en ayant été
préalablement avisées dans les conditions prévues au deuxième alinea de
l'article 450 du Code de procédure civile et signé par Madame TEZE,
Président, et Mademoiselle GOULARD, Greffier

At 